

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Anthony Vallet, Stéphane Stintzy Jean-Pierre Moras, Barbara Gagne, Nicole Besson, Daniel Valdenaire, Monique Lépine, Marie-Christine Sellier, Liliane Fernandez.

Absents ayant donné pouvoir Céline Dugua à Monique Lépine et Anthony Vallet à Daniel Valdenaire

Absent : Frederic Boissonnet

Secrétaire de séance : M.REY

Après avoir rappelé l'ordre du jour monsieur le maire soumet le compte rendu de la réunion précédente à l'approbation du conseil municipal, celui-ci n'appelle aucune observation ni remarque il est adopté à l'unanimité.

1/ BUDGET M14 : DM 2

FONCTIONNEMENT		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
	D 60621 combustibles	1 650	
	D 61523 entretien voies et réseaux		1 000
	D 6227 Frais d'actes	1 800	
	D 63512 Taxes foncières		300
	D 6554 Contribution organismes regroup.		2 374
	D 023 virement à section d'investissement	2 374	
	R 7062 Redevance a caractère culturel	1 700	
	R 70878 Remb par d'autre redevables	450	
INVESTISSEMENT			
	D 21534-12 éclairage public	2374	
	D 2183 Mairie	4320	
	D 2184-17 écoles/cantine	700	
	D 2188-17 : Ecoles/Cantine	1000	
	D 2313-12 : éclairage public		4 290
	D 2313-17 : travaux Ecole/cantine	6 100	
	D 2313-20 Réhabilitation Bellerives		5 000
	D 2313-45 Atelier municipaux	2 100	
	D 2315-45 Ateliers municipaux		2 100
	R 021 Virement de la section fonctionnement	2 374	
	R 10226 : Taxe d'aménagement		2 493
	R 13258-12 : éclairage public		337
Total général		7 354	7 354

DM2 Votée à l'unanimité

2/ PERSONNEL COMMUNAL – création d'un poste d'ATSEM Principal 1ère classe

Monsieur le maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Monsieur le maire indique qu'un agent de la commune, actuellement, ATSEM principal 2^{ème} classe peut être promu au grade supérieur d'ATSEM principal 1^{ère} classe. Monsieur le maire précise que la commission administrative paritaire du centre de gestion de l'Ardèche a émis un avis favorable à cet avancement le 13 juin dernier.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide la création d'un emploi d'ATSEM Principal de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} octobre 2014.

3/ CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatifs aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué au comptable non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveur des communes ;

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an- Dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Ambre Chevalier, receveur municipal, l'indemnité de confection des documents budgétaires lui sera également accordée.

4/ SDE 07 – NOUVELLE MODIFICATION DES STATUTS – MISE A JOUR DE LA LISTE DES COMMUNES ADHERENTES

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal la modification des statuts du SDE 07 qui portent sur :

- La compétence du SDE, dans le cadre de ses missions obligatoires, pour la collecte et gestion des données qui proviendront de la mise en place des réseaux dit intelligents
- La possibilité d'opter pour de nouvelles compétences facultatives, si nos collectivités ou groupements, en matière d'implantation de bornes de recharges électriques ou pour le transfert intégral au SDE de la compétence en matière d'éclairage public,
- L'inscription au titre des activités connexes à la gestion des réseaux électriques , de l'instruction des demandes de renseignements d'urbanisme , pour les communes rurales , service qui vient d'être mis en place cette année par le syndicat.

L'organisation du SDE, avec d'une part la modification des règles de calcul du nombre de membres du Bureau syndical d'autre part prévoir les collèges électoraux d'arrondissements, la désignation d'un représentant suppléant, en sus du titulaire

Mise à jour des communes adhérentes :

- Retrait de St Remèze de la cc « du Rhône aux gorges de la l'Ardèche » disparition de l'ex CC d'Eyrieux aux Serres entraînant l'adhésion des communes membres au SDE à titre de communes « isolées ».
- Substitution de la nouvelle CC VAL'EYRIEUX à l'ex CC du Haut Vivarais, la commune de Labâtie d'Andaure devenant communes isolées, intégration de la commune de Gilhac et Bruzac au SIVM de Vernoux,

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité approuve les modifications statutaires et la mise à jour à jour des collectivités adhérentes.

5/ SYNDICAT DES EAUX D'ANNONAY ET DE SERRIERES

- Monsieur le maire rappelle que le syndicat des eaux dispose de la compétence du service de l'eau qui concerne environ 25 000 habitants. il rappelle que le rapport annuel sur le prix et la qualité l'eau pour l'exercice 2013, validé en comité syndical le 30 juin, a été remis à chacun des conseillers pour approbation. Aussi le conseil après avoir délibéré à l'unanimité approuve le rapport présenté.
- Monsieur le maire rappelle également que de gros travaux de rénovation sur le réseau d'eau de la commune sont programmés sur la traversée nord de Serrières + la rue tournus, rue des jardins et à la reprise des branchements pour environ 400 000 €.Ceux-ci devraient débuter en octobre.

6/ SIVU SABLONS/SERRIERES

Monsieur le maire explique que chaque membre du conseil a été destinataire du projet de modification des statuts du SIVU qui concerne la modification de l'article 2 « objet du syndicat » alinéa 4 (Salle Girardin Rosier) comme suit :

A SUPPRIMER « Gérer et entretenir la salle de Musique « Girardin Rosier » située au lieudit la Gare à SERRIERES.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

A INSCRIRE « gérer et entretenir le lot N°2 de l'ensemble immobilier dénommée ancienne gare SNCF des voyageurs de Serrières » défini par l'état descriptif de division et le règlement de copropriété y afférents. LE SIVU SABLONS SERRIERES aura en charge l'attribution et la mise à disposition de la salle multi-activités Girardin Rosier aux associations et aux communes de SERRIERES et SABLONS.

Monsieur le maire rappelle que le 1^{er} étage de la gare a été aménagé en salle de Musique. Il explique également que suite à la construction de la Maison de la musique intercommunale sur la commune de Limony ces locaux ont été libérés et peuvent être affectés à d'autres activités. Aussi il propose au conseil de sursoir à la décision de modifications des statuts en attendant une rencontre avec le conseil municipal de Sablons pour débattre de l'utilisation future de ces locaux.

TRAVAUX /VOIRIE

- Eclairage public quai sud – Attribution du marché

Monsieur le maire rappelle l'appel d'offre lancé le 5 août dernier pour la rénovation de l'éclairage public du quai sud suivant la procédure adaptée article 28 du code des marchés publics. Monsieur le maire rappelle que 6 offres ont été reçues.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 septembre pour l'ouverture des plis. Après analyses des propositions elle a retenue l'Offre de l'entreprise GRENOT – 07100 ANNONAY pour un montant de 67 975.78 € HT soit 81 557.74 € TTC. Monsieur le maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché à l'entreprise GRENOT. Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil décide d'attribuer le marché à l'entreprise GRENOT, monsieur le maire est autorisé à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

-Assainissement :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un appel d'offre a été lancé pour le 11 juillet dernier pour désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de travailler sur l'avant-projet du programme de travaux à effectuer sur les réseaux d'assainissement communaux. Ceci pour permettre à terme leurs transferts à la CCPR.

Des renseignements seront demandés auprès de la caisse des dépôts pour obtenir un prêt pour financer ces travaux estimés à 1.2 M d'euros ;

-Projet de lotissement Côte de Vernat :

Une réunion est programmée le 4 novembre avec le Sous-Préfet et les services de l'Etat concernés par le projet.

-Travaux à venir :

Pierre Yves Boudin énumère les prochains travaux à exécuter :

- Rénovation d'une classe à l'Ecole publique pendant les vacances de la Toussaint
- Démolition de la maison Teil + reprise du mur de la garenne fin octobre par l'entreprise BADIN

En projet :

- Modification des ouvertures de la maison de la « Louise » à côté du Musée
- Sécurisation de la gare
- Mise en place de ralentisseurs sur le quai sud
- Remplacement des chaudières des cités florales et Bellerives et changement des volets des cités Bellerives
- Remplacement de la toiture de la Base de loisirs

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

AFFAIRES SCOLAIRES/ PETITE ENFANCE

- ECOLE :

Monique Lépine fait le point sur la rentrée scolaire :

85 enfants inscrits à la rentrée.

En ce qui concerne la mise en place de TAP (temps d'activité périscolaire) les 64 enfants inscrits ont été répartis en 4 groupes. Le personnel communal assure leur surveillance. Des jeux et du mobilier ont été achetés. Intervention les lundis et mardis de l'éducateur sportif et d'une bénévoles pour de la lecture le vendredi.

- RAM :

L'ouverture du site sur Serrières a eu lieu jeudi 25 septembre 33 personnes présentes (aides maternelles et enfants). L'inauguration officielle est fixée le 15 octobre en mairie.

CULTURE/ PATRIMOINE

- MUSEE :

Daniel valdenaire donne le bilan de la saison 2014 :

- 997 entrées au musée dont 300 pendant les journées du patrimoine

- 85 personnes ont fait la visite guidée de la ville

Clôture de la saison lors des journées du patrimoine avec 48 convives pour déguster des grillades marinières.

VIE ASSOCIATIVE/MANIFESTATIONS :

- Cross « La Serrièreoise » : Alex Ageron rappelle la date du cross 2014 fixée au 19/10/2014. Les affiches, réalisées par Stéphane Stintzy, ont été distribuées. Cette année 2 parcours ont été mis en place : un parcours adulte d'environ 9 km et l'autre destiné aux enfants de 6 à 14 ans. Les Inscriptions seront prises à partir de 8 heures 30 à la base de loisirs. Départ à 10 heures.
En projet : une marche de nuit qui pourrait se faire au mois de mars.
- Festivité de Noël : Daniel valdenaire donne le programme du 6 décembre en partenariat avec le comité des fêtes :
Spectacle + goûter pour les enfants à la mairie puis départ en Cortège avec St Nicolas pour la placette Richelieu devant les commerces où est attendu le Père Noël.
- Danielle Sérillon rappelle l'Opération « Brioche » du samedi 17 octobre au profit de l'ADAPEI. Rendez-vous est donné aux associations en mairie à 9 h.
- Samedi 11 et dimanche 12 octobre sur le quai sud 1^{er} « week-end commercial » organisé par l'association « canton vit ensemble » et la communauté de communes Vivarhône.
- Mardi 11 novembre inauguration des placettes Général de Gaulle et Cardinal de Richelieu en présence du Réveil Sablonnais Serrièreois.
- Samedi 16 et dimanche 16 foire de Sablons : un planning sera transmis pour tenir les parkings

SMIRCLAID : restauration des lônes

Monsieur le maire donne lecture d'un extrait du compte rendu du SMIRCLAID du 03 juillet où il est question que la CNR fasse l'acquisition de la Lône de la Boussarde qui appartient à Maître Boissonnet. Il a même été suggéré à la commune de Serrières d'en faire l'achat. A voir.

COURRIERS DIVERS / QUESTIONS DIVERSES:

- Demande de madame Scerclerat qui sollicite l'acquisition des parcelles communales AC 297, 299, 395, et 396 rue des Buyats. Après un tour de table le conseil estime que les parcelles précitées ne présentent aucun intérêt particulier pour la commune et de ce fait peuvent être

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

cédées. Par contre celles-ci se trouvent dans une zone constructible et dans le cas d'une cession le prix de vente proposé serait celui du terrain à bâtir. Un courrier sera envoyé en ce sens à Mme Scerclerat.

- Monsieur le maire explique à l'assemblée que M Aubert, propriétaire du pressing, a fait l'acquisition du jardin « du parc » et souhaiterait y avoir accès par la rue des écoles en utilisant le passage communal qui donne sur le parking de la poste. Pour ce faire des aménagements sont à prévoir et notamment l'acquisition d'une bande de terrain longeant ce passage pour en permettre l'élargissement. La propriétaire Mme Sagard a été contactée et a donné son accord par courrier pour une cession gratuite d'une bande de terrain de 2.5 m de large. Monsieur le maire propose avant d'aller plus loin dans la démarche de rencontrer M Aubert pour finaliser ce projet.
- Demande de M et Mme MATHE qui sollicite l'acquisition tout ou partie de la parcelle communale AC198 pour permettre l'accès à leur terrain par la rue des acacias. Monsieur le maire explique que cette bande de terrain en bordure de route est situé en zone ND et peut être cédée car elle ne présente aucun intérêt particulier. Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité : accepte le principe d'une cession au profit des époux MATHE et fixe le prix à 1 euro. En contrepartie les frais de bornage et frais liés à la rédaction et l'enregistrement de l'acte seront à la charge des acquéreurs. Monsieur le maire est autorisé à signer les documents se rapportant à cette affaire.
- Remerciement de la croix rouge pour la subvention communale
- **Concessions cimetièrè** : Monsieur le maire rappelle que la majeure partie des concessions du cimetière ont une surface de 2.5 m² ou 5 m² et que le prix des concessions est fixé comme suit concession à 15 ans : 2.5 m² 100€ et 5 m² 200 € concession à 30 ans 2.5 m² 200 € et 5 m² 400 €. Or il existe quelques concessions qui ont des surfaces inférieures ou supérieures à celles précitées et propose pour celles-ci de fixer un prix au m² soit pour 15 ans 40 € le m² et pour 30 ans 80 € m². Accepté à l'unanimité.
- Taille des platanes montée de la gare par l'entreprise IDverde de Jarcieu avec un engagement sur 3 ans.
- Le 7/10 Réunion d'informations à LIMONY Pour le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)
- Vendredi 10/10 visite de la centrale électrique à Sablons avec la CNR
- Mercredi 22/10 à 18 h pour mise à jour du PCS (plan communal de sauvegarde)

La séance est levée à 23 h 50.